

# **ASEPRÉ** - Association pour la Sauvegarde de l'Environnement et la Promotion du Réseau Écologique

Bruxelles, le 8 mars 2017

Perspective brussels, Stratégie territoriale  
Enquête publique PRDD  
Rue de Namur, 59 1000 Bruxelles

Objet : Avis de l'ASEPRÉ sur le projet de PRDD

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-après nos observations et demandes sur :

## **1 - le Projet de Plan Régional de Développement Durable – PRDD**

Le projet de PRDD identifie bien les aménagements et services nécessaires pour rendre la RBC agréable à vivre. Nous applaudissons à ce projet.

Toutefois, à côté du catalogue logique et ambitieux de principes et objectifs, plus de mesures concrètes devraient être précisées pour le réaliser.

Notons que le PRD de 2002 contenait nombreux de ces objectifs. Malheureusement, plusieurs d'entre eux n'ont pas été suivis avec fermeté : des espaces verts ont disparus ou été grignotés ou encerclés de constructions ; le Maillage vert a été fragmenté, tant en intra muros qu'en connexion avec les Régions voisines !

Nous craignons pareil scénario pour le présent PRDD.

### **Remarque générale**

Le défi de l'essor démographique prend une importance anormale tout au long du texte, en regard de problèmes cruciaux comme la santé des habitants ou le maintien d'espaces verts naturels.

Il y a contradiction entre le jeu de la pression foncière et la protection des espaces naturels et de la biodiversité. De même, comme d'ailleurs souligné dans le document, la réalisation d'un cadre de vie agréable et sain ne s'accorde pas d'une augmentation de nuisances (circulation automobile accrue, pollutions, bruit,...).

**Le territoire de la RBC est limité. Il ne peut absorber une augmentation sans fin croissante du nombre d'habitants sans nuire dangereusement à sa qualité de vie, son équilibre environnemental et ses paysages.**

### **Remarques particulières**

#### **AXE 1**

La production de nouveaux logements à partir de la reconversion de **sites industriels inoccupés et de bureaux désaffectés** peut suffire à absorber la demande actuelle de logements.

Nous demandons de **ne pas sacrifier les quelques espaces verts et friches existant encore dans la Région.**

#### **1.stratégie 1.**

##### **1.1. Le territoire du Canal**

Schaerbeek-Formation : nous suggérons de profiter de l'aménagement de cette zone pour étendre la superficie du site naturel du Moeraske qui lui est contigu.

##### **1.2. Pôles de développement prioritaire**

1.2.1. Reyers : le parc public envisagé devrait préserver les qualités naturelles de l'actuel petit espace vert du site.

1.2.2. Josaphat : la biodiversité de ce site est exceptionnelle (nous renvoyons notamment aux relevés botaniques réalisés par J. Saintenoy Simon de l'AEF (\*)). Garder 3 ha en espace vert public sur un total de 40 ha est inconcevable. Nous demandons de conserver un espace vert nettement plus étendu.

(\*) AEF – Association pour l'Étude de la Floristique, rue Arthur Roland 61, 1030 Bruxelles

1.2.3. Heysel : Nous sommes opposés au projet Neo qui défigurerait le site du Heysel. Nous demandons que les « *importants espaces verts* » prévus ne soient pas de simples pelouses mais soient plantés de diverses espèces indigènes.

1.2.9. site Delta : « *espace vert de qualité* », quelle qualité ?

#### 1.4. Les sites de développement spécifiques

1.4.1. Campus universitaires - site de l'ULB : l'espace libre de ce site constituait l'un des derniers grands espaces ouverts de Bruxelles et présentait une biodiversité intéressante. Les autorisations récentes de PU pour habitat résidentiel sont contraires au principe de cohésion du campus et vont conduire à une dégradation de la biodiversité. Nous insistons pour arrêter d'urgence ce processus.

- site de l'UCL : nous demandons de ne pas densifier davantage le site, déjà pratiquement saturé par les nouvelles constructions de l'université et de l'hôpital. Les impacts négatifs seraient à craindre pour la zone naturelle protégée (Natura 2000) de l'Hof ter Musschen.

#### 1.4.2. Pôles de seconde couronne

- Hippodrome de Boitsfort : le projet Dhrome n'est pas du tout favorable à la nature bien qu'on y parle de *thématique nature*. Nous demandons de ne pas y donner suite. L'« évaluation appropriée des incidences » indique d'ailleurs des impacts négatifs de ce projet pour l'environnement naturel.

- Dames blanches : même analyse de l'« évaluation appropriée des incidences »; site à affecter en zone verte.

- Plateau de la Foresterie : même analyse de l'« évaluation appropriée des incidences ». Il s'agit en somme d'une partie de la Forêt de Soignes. A ce titre il faut supprimer le statut de « réserve foncière » qui sacrifie une partie du site. L'implantation prévue d'immeubles ne va pas contribuer à la « *restauration des habitats naturels* » !

Nous sommes inquiets du devenir du Moensberg, de la gare de Boitsfort, du site de Roodebeek annoncés comme étant « *appelés à devenir des lieux de plus grande intensité urbaine* ». Nous demandons de conserver des espaces ouverts, qu'il s'agisse de simples espaces publics ou d'espaces verts.

### **1.stratégie 2.**

Nous rappelons notre demande de ne pas inclure dans les « terrains non bâtis » des friches-espaces verts.

#### **2.2. Renforcement de la structure urbaine**

2.2.2. : Nous demandons de renoncer aux tours icôniques ou au moins d'être très parcimonieux de ce type de structures. Elles sont de toutes manières à exclure dans la vallée de la Woluwe qui doit, dans la mesure du possible, rester une zone semi-naturelle.

## **AXE 2**

### **1.stratégie 1.**

1.2.3. Des pôles sportifs et récréatifs sont prévus notamment à la Pede (Erasmus), à l'Hippodrome de Boitsfort, au Rouge Cloître. Ces sites sont soit proches de la Forêt de Soignes, soit proches de zones vertes de grande valeur biologique. Des infrastructures sportives / récréatives y engendreraient nuisances et pollutions et sont donc à exclure. La pression récréative est d'ailleurs dénoncée dans l'« évaluation appropriée des incidences »

### **2.stratégie 2.**

#### **2.1. Amélioration de la qualité de l'espace public.**

Il y est question d'une mise en valeur nocturne de la Région (Plan Lumière) notamment l'éclairage des espaces verts, comme à Tour et taxis par ex.

Nous attirons l'attention sur l'effet négatif de l'éclairage nocturne pour la faune (oiseaux, chauves souris, ...) et demandons d'y renoncer dans les espaces verts.

De même, tout éclairage dirigé vers le ciel est à exclure d'une manière générale.

### **6.stratégie 6.**

Les priorités régionales pour le Maillage vert prévoient de relier le Maillage vert bruxellois aux territoires extérieurs à Bruxelles : cet objectif était encore possible lors du PRD 2002 mais il a été « oublié » à certains endroits comme le long de la Woluwe entre la RBC et la Région flamande !

Nous suggérons de tenter de faire marche arrière pour certains tronçons sacrifiés, comme pour ce qui est devenu le parking des bus de l' École européenne et d'être vigilants et fermes pour certaines zones régulièrement menacées de construction, comme le bosquet marécageux de l'Hof ten Berg.

6.3. Protéger la biodiversité : nous ne pouvons que nous réjouir de la déclaration « le PRDD met en place une politique à même -de préserver les réservoir de biodiversité que sont les éléments naturels, -de lutter contre leur fragmentation et -de renforcer leur connectivité »

6.4. Renforcer les paysages : nous ne pouvons que nous réjouir de la déclaration « les espaces ouverts considérés au sens de la planification traditionnelle comme des « espaces non bâtis », espaces résiduels ou en attente, doivent être transformés en parcs paysagers de niveau métropolitain ».

## **7.stratégie 7.**

### 7.1 . gestion environnementale de l'eau

7.1.2. rejets de polluants : nous suggérons de mener des campagnes de sensibilisation du public aux dangers des pesticides utilisés dans les jardins et à leur migration dans le sol jusqu'aux nappes souterraines.

7.1.3. lutter contre les inondations : nous suggérons d'organiser des campagnes de sensibilisation aux systèmes d'infiltration de l'eau pour les grandes surfaces (comme les parkings par ex.), campagnes destinées aux particuliers et aux responsables communaux.

### 7.2. Nuisances environnementales

7.2.2. En ce qui concerne les nuisances sonores provoquées par le survol des avions, nous demandons la plus grande fermeté pour en limiter l'intensité et nous insistons pour supprimer le survol nocturne entre 22h et 7h.

7.2.4. Ondes électromagnétiques : nous demandons d'adopter une réglementation plus stricte pour l'implantation et les normes d'émission des antennes GSM.

De nombreuses études dénoncent les dangers de ces ondes pour la santé humaine et la faune. Elles appellent à des normes nettement plus sévères que celles appliquées en RBC.

7.4. Énergies renouvelables : « diminution des GES de 30 % d'ici à 2025 » une telle ambition ne sera réalisable que par une mobilisation générale et constante des industries, PME, communes, citoyens.

## **AXE 4**

4.3. Plan lumière pour la mise en valeur des espaces publics : voir nos remarques à AXE 2, 2.stratégie 2.

## **CONCLUSIONS**

Le suivi de la mise en œuvre du PRDD ne prévoit le rapport annuel de suivi environnemental qu'à partir de la 5ème année ! Attention : il peut se produire beaucoup de dégâts en 4 – 5 ans.

---

## **2- l'évaluation appropriée des incidences**

Il y est clairement dit que les zones naturelles protégées sont soumises à différents impacts, dont la Pression récréative et la Pression urbanistique.

C'est le cas (surtout durant les chantiers) du site Delta, du pôle récréatif de l'hippodrome de Boitsfort, du plateau de la Foresterie, du site des Dames blanches. Les impacts : perturbations anthropiques, lumineuse, sonore, perturbation de la faune, perte d'habitat, morcellement.

Ces situations s'opposent radicalement aux « deux intentions spécifiques à l'environnement et la nature : renforcement du paysage naturel et préservation et protection du patrimoine naturel régional, mentionnées dans le PRDD » (p102) .

---

En espérant qu'il sera tenu compte de ces quelques remarques, demandes et suggestions, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.

